

Canadian Collaborative Mental Health Charter



Charte canadienne de collaboration en santé mentale

The *Canadian Collaborative Mental Health Charter* reflects the commitment of national consumer and provider organizations of mental health services to improving the mental health of persons in Canada. These organizations, who are signatories to the Charter, agree to promote and support the Charter through their membership.

Principles

The signatory organizations agree that the following Principles form the foundation of collaborative mental health care and agree to promote these Principles among their members and stakeholders:

- All Canadian residents have the right to live in a society that promotes health and provides for the prevention and early detection of mental health problems.
- All Canadian residents have the right to health services that promote a healthy mind, body and spirit.
- All Canadian residents have the right to collaborative, effective and timely mental health services.
- Consumers, along with their social supports, have the right and responsibility to be full partners in their recovery.
- All Canadian residents have the right to receive mental health services and supports in a manner that respects their diverse needs.
- All Canadian residents have the right to be informed about the range of mental health services and supports that can meet their needs.
- Mental health services must be supported by policy and provided with adequate financial and human resources.

Commitments

It is understood by the signatories that their capacities to make the changes necessary to implement these principles in day-to-day practice vary with their respective roles and mandates. Accordingly, the signatories agree to advocate for, facilitate and/or undertake the following Commitments:

- Advocate (federal, provincial, territorial governments) for the development of pan-Canadian mental health policies and implementation strategies that support the Charter Principles.
- Provide leadership and guidance, and encourage practices that support collaborative mental health care.
- Advocate for a pan-Canadian education and public awareness campaign to better educate people about mental health and mental illness.
- Develop and implement strategies for reducing stigma and discrimination associated with mental illness that can be applied across various settings (e.g., health, community, workplace, school).
- Promote formal inclusion and involvement of consumers, families and caregivers and/or their associations in mental health service planning, policy development and evaluation.
- Establish common guidelines for the delivery of mental health services that respect individual differences and the context of culture in mental health and mental illness.
- Promote interprofessional education to increase the collaborative skills of consumers and health care providers and to build knowledge about the expertise and potential contributions of other partners.
- Promote interprofessional competencies in collaborative mental health care within each health care provider profession through regulatory and accreditation standards.
- Work together as health care and consumer associations to inform, advise and support primary health care reform initiatives to include mental health and mental illness.
- Continue to work together as health care associations to advocate for, build and sustain the policy, program and resource infrastructure to support collaborative mental health provider education and practice.
- Continue to support research, evaluation and the implementation of effective practices in collaborative mental health care.
- Continue to work together as health care associations to advise and inform funding bodies about the financial and human resources needed to deliver effective and timely collaborative mental health care.

La *Charte canadienne de collaboration en santé mentale* traduit l'engagement des usagers et des associations de prestataires de services de santé mentale d'améliorer la santé mentale de toutes les personnes au Canada. Les associations signataires de la Charte conviennent de promouvoir et d'appuyer la Charte par l'entremise de leurs membres.

Principes

Les associations signataires conviennent que les principes qui suivent constituent la base des soins de santé mentale axés sur la collaboration et elles acceptent de promouvoir ces principes parmi leurs membres et autres parties concernées :

- Tous les résidents canadiens ont le droit de vivre dans une société qui promeut la santé et permet la prévention et le dépistage précoce des problèmes de santé mentale.
- Tous les résidents canadiens ont droit à des services de santé qui favorisent un esprit sain dans un corps sain.
- Tous les résidents canadiens ont droit à des services de santé mentale fournis en collaboration, de manière efficace et au moment opportun.
- Les usagers, et leurs soutiens sociaux, ont le droit et la responsabilité d'être des partenaires à part entière dans le processus de rétablissement.
- Tous les résidents canadiens ont le droit de recevoir des services de santé mentale et un soutien qui respectent la diversité de leurs besoins.
- Tous les résidents canadiens ont le droit de connaître la gamme de services de santé mentale et de soutien pouvant répondre à leurs besoins.
- Les services de santé mentale doivent être soutenus par des politiques et profiter de ressources financières et humaines adéquates.

Engagements

Les signataires de la Charte comprennent que leur capacité de faire les changements nécessaires pour mettre ces principes en application dans leur pratique quotidienne dépend de leurs rôles et mandats respectifs. Par conséquent, les signataires consentent à promouvoir, faciliter et /ou respecter les engagements ci-dessous :

- Promouvoir (auprès des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux) la création de politiques de santé mentale et de stratégies de mise en œuvre pancanadiennes qui respectent les principes de la Charte.
- Indiquer la voie à suivre, conseiller et encourager les pratiques qui soutiennent les soins de santé mentale axés sur la collaboration.
- Promouvoir la tenue d'une campagne de sensibilisation pancanadienne visant à mieux informer les gens sur la santé mentale et la maladie mentale.
- Élaborer des stratégies visant à réduire la stigmatisation et la discrimination associées à la maladie mentale qui pourraient être mises en application dans différents milieux (p. ex. des établissements de santé, des centres communautaires, des lieux de travail, des établissements scolaires).
- Favoriser une participation formelle des usagers, ainsi que de leurs familles, aidants naturels ou associations, à la planification des services de santé mentale, à l'élaboration des politiques et à l'évaluation.
- Établir des lignes directrices communes pour la prestation des services de santé mentale qui respectent les différences des personnes et le contexte culturel qui entoure la santé mentale et la maladie mentale.
- Promouvoir l'éducation interdisciplinaire afin d'améliorer les capacités de collaboration des usagers et des prestataires de soins de santé, et d'accroître la connaissance de l'expérience et du potentiel de contribution des autres partenaires.
- Promouvoir l'acquisition de compétences interdisciplinaires en soins de santé mentale axés sur la collaboration dans chacune des professions du secteur de la santé par le biais des normes de réglementation et d'agrément.
- Collaborer, à titre d'associations de prestataires et d'usagers, pour informer, conseiller et soutenir les réformes des soins primaires afin qu'elles englobent la santé mentale et la maladie mentale.
- Continuer de collaborer, à titre d'associations en soins de santé, pour promouvoir, élaborer et soutenir une structure de politiques, de programmes et de ressources qui appuie l'éducation et la pratique des prestataires de soins de santé mentale axés sur la collaboration.
- Continuer de soutenir la recherche, l'évaluation et la mise en œuvre de pratiques efficaces en matière de soins de santé mentale axés sur la collaboration.
- Continuer de collaborer, à titre d'associations de prestataires, pour conseiller et informer les organismes de financement à propos des ressources financières et humaines nécessaires pour fournir efficacement et au moment opportun des soins de santé mentale axés sur la collaboration.

We, the signatories, on behalf of our respective associations, agree to work collaboratively to uphold the Principles and actively endorse the Commitments as written in the Canadian Collaborative Mental Health Charter.

Au nom de nos associations, nous, les signataires, acceptons de faire respecter les principes et de donner activement suite aux engagements indiqués dans la Charte canadienne de collaboration en santé mentale dans un plan d'action conjoint.

John C. Service, PhD

Chair, Canadian Alliance on Mental Illness and Mental Health
Président, Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale

Robert Campbell

President, National Board of Directors, Canadian Mental Health Association
Président, Conseil d'administration national, Association canadienne pour la santé mentale

Daniel Perlman, PhD

President, Canadian Psychological Association
Président, Société canadienne de psychologie

Diane Méthot, BSc(OT), OT Reg (Ont), OT(C)
President, Canadian Association of Occupational Therapists
Présidente, Association canadienne des ergothérapeutes

Deborah L. Jamlyn, RN, PhD

President, Canadian Nurses Association
Présidente, Association des infirmières et infirmiers du Canada

Helen Bishop MacDonald, MSc, RD, FDC

Chair, Board of Directors, Dietitians of Canada
Présidente, Conseil d'administration, Diététistes du Canada

Veronica Marsman, MSW, RSW

President, Canadian Association of Social Workers
Présidente, Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux

George H. Murray, BSc Pharm

President, Canadian Pharmacists Association
Président, Association des pharmaciens du Canada

Anthony Brannen, RPN, BComm, MHSA

President, Registered Psychiatric Nurses of Canada
Président, Infirmières et infirmiers psychiatriques autorisés du Canada

Christine Davis, RN, BScN, M.Ed, CPMHN(C)

President, Canadian Federation of Mental Health Nurses
Présidente, Fédération canadienne des infirmières et infirmiers en santé mentale

A. Donald Milliken, MB, MSHA, FRCPC

President, Canadian Psychiatric Association
Président, Association des psychiatres du Canada

Louise Nasmith, MDCM, MEd, CCFP, FCFP

President, The College of Family Physicians of Canada
Présidente, Le Collège des médecins de famille du Canada

Dated March 2006 / Signé en mars 2006